CARTEL INTERSYNDICAL

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 27 mai 2025

Elections des représentant-e-s du personnel à la CPEG

56'374 personnes affiliées à la plus grande caisse de pension du canton votent du 31 mai au 9 juin pour choisir leurs représentant-e-s

Quels sont les enjeux dans la situation cantonale et internationale actuelle, quelles répercussions sur la population genevoise ?

Le Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné présente des listes solides aux prochaines élections des délégué-e-s et des membres du comité de la Caisse de Pension des employé-e-s de l'Etat de Genève. C'est l'occasion de rappeler à l'ensemble des salarié-e-s que la loi fédérale assure la parité pour tous les comités de gestion des caisses de pension, dans le privé tout comme dans le public, qui doivent comprendre 50% de membres représentant l'employeur, et 50% de membres représentants les employé-e-s. Chacun-chacune peut interpeller ses représentant-e-s dans les caisses de pension, pour des sujets qui touchent aux prestations ou aux investissements.

Le Cartel intersyndical appelle l'ensemble du personnel affilié et rentier de la CPEG à voter dès le 31 mai, pour participer à garantir des prestations et des placements éthiques. Pour la population genevoise, ces placements doivent permettre l'achat, l'entretien et la rénovation de bâtiments respectant les normes de durabilité pour la transition écologique, tout en assurant un rendement sans plus-value exagérée sur les loyers. **La CPEG est reconnue comme propriétaire responsable, et doit le rester**.

Au sein du comité de la CPEG, lors de la dernière législature, les représentant-e-s du personnel ont permis :

- **Environnement** : l'obligation que la caisse vise la neutralité carbone de l'ensemble des investissements d'ici 2050, et d'aligner le portefeuille de la CPEG sur une trajectoire de température de 1,5°.
- **Solidarité :** l'amélioration de la prévoyance professionnelle pour des personnes aux revenus variables. Un plan spécifique a été adopté pour leur garantir une égalité de traitement proportionnellement à leurs revenus et en comparaison avec les personnes avec un revenu fixe.
- **Justice** : l'établissement d'une réserve pour l'indexation future des rentes
- **Inclusivité** : l'introduction d'une rente de partenaire qui tienne compte des évolutions sociétales

Ils ont également activement lutté contre une modification de la loi qui augmenterait les cotisations des nouvelles personnes engagées au sein de l'Etat et organismes affiliés à la CPEG (hôpital, subventionnés, aéroport, ...). La perte du pouvoir d'achat est un très mauvais message lancé à l'ensemble des jeunes et personnes en recherche d'emploi, dans un contexte tendu en raison de la situation géopolitique et environnementale mondiale.

Au regard de la situation actuelle à Gaza, le Cartel et ses candidat-e-s au comité s'engagent à mettre tout en œuvre afin que les caisses publiques, CPEG et caisse de la police, vérifient leurs avoirs financiers auprès de l'Etat d'Israël et toute entreprise impliquée dans des violations du droit international humanitaire ou des droits humains fondamentaux. Afin d'éviter toute complicité avec des violations graves du droit international, le Cartel demande un retrait immédiat de ces avoirs, selon la lettre ouverte ci-jointe, adressée hier aux comités et conseil de fondation de la CPEG et de la caisse de la police.

Personnes de contact :

Geneviève Preti, présidente du Cartel : 076.561.95.57
Jean-Daniel Jimenez, vice-président du comité CPEG, élu liste Cartel : 078.847.47.56